



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*24165356\***

égale,  
stal,

**DÉPOSÉ AU GREFFE LE**

**12 -11- 2024**

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT GREFFE DE TOURNAI**

N° d'entreprise : **0752 709 508**

**Nom**

(en entier) : **Redsystem**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue de Maire 12, 7500 Tournai**

**Objet de l'acte : Démissions et nominations des administrateurs + transfer de siège**

Résolutions par écrit de l'actionnaire unique de 1 octobre 2024

[...]

**2.1 Première résolution**

L'actionnaire unique de la Société PREND ACTE des démissions en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat:

- Giannino Cuignet, domicilié à Rue Mansart 39 A, 7534 Maulde, Belgique; et
- Mathieu Clicq, domicilié à Rue à la barre 1/A, 7530 Tournai, Belgique.

et accepte ces démissions pour autant que de besoin.

[...]

**2.2 Deuxième résolution**

L'actionnaire unique de la Société DÉCIDE de nommer en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat:

•T.T. Holdings, une société anonyme de droit belge ayant son siège à Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0712.691.464 (RPM Bruxelles, division néerlandophone), ayant pour représentant permanent Valerie Deseyn; et

•Green Hill II, une société à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège à Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0787.918.132 (RPM Bruxelles, division néerlandophone), ayant pour représentant permanent Stijn Vandeputte.

[...]

**2.3 Troisième résolution**

L'actionnaire unique de la Société DECIDE de nommer:

- Giannino Cuignet, domicilié à Rue Aimable Dutrieux 90, 7500 Tournai, Belgique; et
- Victor Tavernier, domicilié à mont 111, 7890 Ellezelles , Belgique

comme mandataires spéciaux, conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Les mandataires ont le pouvoir de représenter la Société, par 2 mandataires agissant conjointement, sans pouvoir de substitution, pour la souscription à des appels d'offres publics d'une valeur maximale de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

Toutefois, pour les appels d'offres publics dépassant la valeur de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), les mandataires ne pourront valablement agir et représenter la Société que moyennant la signature d'un mandataire et d'au moins un administrateur de la Société.

Afin de garantir la bonne exécution de leur mandat spécial, les mandataires peuvent faire toutes élections de domicile, régler toutes difficultés qui pourraient surgir, signer tous actes, et en général faire tout le nécessaire, même si cela n'est pas expressément indiqué dans la présente délégation de pouvoirs.

#### 2.4 Quatrième résolution

L'actionnaire unique de la Société DÉCIDE d'accorder une procuration spéciale à Bert Van Ingelghem, Madjda Temraz, Lotte Van Winckel, Otto Pieters, Jolien Vekemans, Maud Van Hoorn et à tout autre avocat, associé ou parajuriste d'Argo Law BV, ayant son siège social à Borsbeeksebrug 28, 2600 Anvers, ainsi qu'à Ad-Ministerie BV, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, et à toutes les personnes qu'elle a désignées (y compris Adriaan De Leeuw), chacun agissant seul ou conjointement et avec droit de substitution, en vue d'accomplir les formalités administratives vis-à-vis du greffe du tribunal de l'entreprise, ainsi que la publication dans les Annexes du Moniteur Belge des décisions prises préalablement et effectuer la modification des données auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

[...]

Deliberation de l'organe d'administration de 1 octobre 2024

[...]

#### b. Décision unique

L'organe d'administration de la Société DECIDE à l'unanimité des administrateurs présents de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante : Rue du Progrès 15 à 7503 Froyennes ;

Ce à dater de ce jour.

L'Organe d'administration décide d'accorder une procuration spéciale à Bert Van Ingelghem, Madjda Temraz, Lotte Van Winckel, Otto Pieters, Jolien Vekemans, Maud Van Hoorn et à tout autre avocat, associé ou parajuriste d'Argo Law BV, ayant son siège social à Borsbeeksebrug 28, 2600 Anvers, ainsi qu'à Ad-Ministerie BV, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, et à toutes les personnes qu'elle a désignées (y compris Adriaan De Leeuw), chacun agissant seul ou conjointement et avec droit de substitution, en vue d'accomplir les formalités administratives vis-à-vis du greffe du tribunal de l'entreprise, ainsi que la publication dans les Annexes du Moniteur Belge des décisions prises préalablement et effectuer la modification des données auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

Otto Pieters

Mandataire